

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

1 an 6 mois 3 mois
fr. 20 11 6

Rédaction et Expédition

BUREAUX: Grand'Rue 10, à Fribourg

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires
lui sont adressés.

Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES: Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Prix de la ligne ou de son espace: 15 cent.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

SOISSE
FRANCE, BELGIQUE
ALLEMAGNE, AUTRICHE
ITALIE, ESPAGNE
ANGLETERRE, HOLLANDE
ETATS-UNIS

LE CLERGÉ ET LA POLITIQUE

Depuis quelques semaines, la question de la conduite du clergé dans la politique est revenue à l'ordre du jour. Mgr Perrens, dans son discours de réception à l'Académie française, n'a pas peu contribué à éveiller l'attention du public sur cette question, nous nous permettrons de lui faire écho.

Il est une vérité historique incontestable, c'est que chez tous les peuples le prêtre a exercé une influence profonde sur la politique; c'est que partout dans l'antiquité le sacerdoce s'est trouvé le point d'appui et l'inspirateur du gouvernement. Le moyen-âge n'avait pas cru pouvoir se séparer de cet universel état de choses, et dans toutes les nations les évêques, les prêtres, les religieux jouent un rôle politique considérable, disons-le, même prépondérant.

De nos jours on a changé tout cela, et maintenant l'on ne veut pas que le prêtre se serve de son influence, dans ce sens. On lui concède encore assez universellement le foyer et le collège, et jusqu'ici on ne révoque le prêtre dans sa sacristie; mais universellement aussi, beaucoup de gens même qui se croient bons chrétiens voudraient l'empêcher de s'occuper de politique. Voyons donc qui a raison, de l'antiquité et du moyen-âge, ou de la société contemporaine? La politique serait-elle en soi opposée à l'influence religieuse? Nulle-ment. La politique consiste pour le peuple quand il a s'en mêler, à se choisir un gouvernement, et à critiquer ses actions; pour le gouvernement, c'est l'art d'administrer avec équité et sagesse. La religion, le prêtre peuvent-ils être mis à l'écart quand il s'agit de la politique? Nous ne le croyons pas.

Se choisir des gouvernants est certainement un acte fort sérieux, disons-le même, et il n'y a pas une des actions les plus importantes de l'homme. Il faut trouver un ou deux candidats qui soient à même de gouverner un peuple, c'est-à-dire il les faut bons, habiles, chrétiens surtout. Il est de nos jours, de notre temps, cette dernière qualité n'est pas exigée de la masse des électeurs qui se partagent le monde; il est vrai

qu'on a voulu ériger en axiome électoral que la religion n'avait rien à voir dans un homme politique, comme tel, mais il s'agit de savoir, si c'est là un mensonge qui a fini par s'implanter, grâce à des préjugés habituellement entretenus, ou bien si c'est la vérité et le droit? Nous le disons sans détour, c'est un mensonge, et des plus funestes.

Si la religion, comme on l'admet facilement, est indispensable pour faire un honnête homme, à plus forte raison sera-t-elle indispensable pour faire un honnête gouvernant. Et si je préfère confier mes fonds à un homme religieux plutôt qu'à un homme sans religion, parce que l'expérience m'apprend que celle-ci augmente le poids qui empêche la tentation du vol de devenir prépondérante, à plus forte raison quand j'aurai à confier à un homme les intérêts de la cité, ou du canton, dois-je préférer le candidat religieux, parce que sa religion est une garantie plus sûre de sa fidélité constante.

On ne partage pas partout cet avis. Il nous faut, dit-on, le plus habile; et ainsi l'on oublie que l'habileté plus grande, quand la religion n'est point là, n'est qu'une facilité de plus donnée à la tentation de prendre pied et un perfectionnement de plus donné au vice pour lui permettre de se mieux tirer d'affaire. Pour nous, nous préférons un chrétien capable à un plus capable qui n'est pas chrétien.

Donc il faut un candidat chrétien, un bon catholique. Or, qui le connaît? Qui peut mieux le découvrir et l'apprécier que le prêtre, dont toute l'étude est la religion et la pratique de la religion?

Vous direz peut-être que l'hypocrisie peut le séduire comme un autre; c'est vrai, mais en partie seulement, car le prêtre a généralement plus d'éléments que le simple électeur, pour pouvoir discerner les dehors menteurs.

Ainsi déjà le prêtre sera le conseiller naturel qui choisira mieux le meilleur candidat.

Mais, direz-vous, il se peut faire que deux concurrents soit aussi habiles l'un que l'autre, et également bons catholiques. Dans ce cas, le prêtre est libre d'avoir ses préférences comme les autres électeurs, et si la prudence lui ordonne alors de rester

neutre, et de ne pas abuser de l'influence que lui donne le sacerdoce, ce n'est point parce que la religion est au-dessus des partis, c'est qu'alors elle les pénètre tous deux à un égal degré et qu'ainsi il y a de chaque côté les garanties que demande et confère la religion. Heureux serait le clergé si ce cas était fréquent!

Et cela nous conduit à expliquer cet axiome moderne, que la religion est au-dessus des partis. Si l'on veut dire par là, en effet, que les intérêts de la religion, qui sont ceux des âmes, sont au-dessus des intérêts des partis politiques, on est dans le vrai, et c'est précisément pour ce motif que l'influence du clergé en politique doit être assurée, car il faut qu'en chacun des partis politiques les intérêts majeurs des hommes soient mis hors de toute atteinte. Si l'on veut dire par là que la politique peut livrer ses luttes sans avoir cure des intérêts de la religion, et que celle-ci n'a rien à y voir, c'est une erreur très pernicieuse, et à laquelle on ne saurait trop faire la guerre. La religion, qui est le guide de la conscience humaine, est également le directeur né de l'esprit public et des maximes différentes qui font la base des différents partis.

Ainsi le prêtre doit user de son influence pour que les candidats catholiques religieux soient préférés aux candidats qui ne le sont pas ou sont notablement hostiles, que ces candidats soient un homme ou un parti; et c'est seulement dans le cas où les deux partis opposés sur le terrain politique offrent autant de garantie l'un que l'autre au point de vue de la religion, qu'il lui sera loisible de rester neutre, et qu'il devra ne pas se servir de son influence pastorale en faveur de l'un plutôt que de l'autre.

Après avoir élu le meilleur candidat, le peuple, avons-nous dit, a le droit de critiquer les actes de son élu, et de vérifier s'il a réalisé ses espérances, d'approuver ces actes ou de les blâmer suivant qu'ils sont bons ou mauvais. Mais c'est alors en matière gouvernementale, plus qu'en aucune autre, que l'on doit dire:

La critique est aisée et l'art est difficile.

Nous supposons que l'on admet que le décalogue et les règles de la justice doivent être observés et que l'on ne peut pas critiquer de parti pris; mais alors qui donc

est plus à même de vérifier si les actes sont ou non conformes au décalogue, que le prêtre? Qui pourra mieux justifier les actes indûment attaqués, ou blâmer au besoin les décisions louées? Il est vrai que, par la force des choses, connaissant mieux la société, le prêtre ne sera pas prompt à jeter son blâme, mais c'est là la meilleure garantie de son action politique, car c'est là ce qui le fait conservateur, et ce qui lui met souvent à la bouche: le mieux est l'ennemi du bien, parce qu'il a vu, par l'expérience qu'il a des hommes, que le mieux trop habituellement est l'utopie, et que le bien que l'on a est très fréquemment le seul possible.

Critiquer les actes d'un gouvernement cela est de nos jours permis au plus petit et au plus ignorant, mais les prêtres: point. C'est qu'ils ont fait des études, c'est que sans cesse ils doivent étudier, c'est qu'ils sont sans cesse en contact avec les hommes, c'est qu'ils peuvent facilement acquérir une expérience profonde!!! Ecoutez plutôt ces opposants, dont le mobile politique est «ôte-toi de là que je m'y mette», qui ne voient dans le gouvernement qu'une source intarissable d'écus pour remplir leur bourse trop hantée par le diable ou qu'un terrain propre pour l'essai de toutes les billevesées et toutes les utopies.

Qu'un gouvernement soutenu par le clergé soit enfin renversé par ses adversaires, vous ne tarderez pas à les voir chercher autour de lui des hommes de religion sur lesquels ils puissent s'appuyer. Que dis-je, avant ce renversement politique, cherchez si les opposants n'ont pas quelques prêtres dont ils se servent pour justifier leur opposition, et jusqu'à leur prétention que la religion n'a rien à voir en politique.

Le gouvernement français qui persécute l'Eglise, chasse les religieux, et supprime leur traitement aux desservants et aux évêques, tout en payant des journaux pour qu'ils fassent de plus en plus s'enraciner dans l'esprit public la maxime que la religion n'a rien à voir dans la politique, n'est-il pas heureux de pouvoir dire: Voyez cet évêque, il nous approuve; ce curé, il nous loue! tant il est vrai que le pouvoir sent naturellement le besoin de s'appuyer sur la religion.

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

EXTRAITS

DES ŒUVRES DE

LOUIS VEUILLOT

I

LE GUIDE.

Reclus dans le marché, nous nous occupons de littérature. Je lui montrais bravement mes chefs-d'œuvre de son amitié lui inspirait la patience nécessaire à l'écrit. Du reste, véritable jeune homme, véritable Parisien de ce temps-là, il avait une religion, c'était celle des Scandinaaves, peuple pour lequel il professait une grande affection. Les années et les événements s'écoula-

rent sans nous désunir. Après la révolution de juillet, un concours de circonstances qui recevaient de notre affection mutuelle quelque chose de touchant, nous fit journaliste tous deux, l'un par l'autre, en quelque sorte, et l'un avec l'autre. — Comme il avait guidé mes premiers pas dans la voie de la grammaire, il me donna les premières leçons dans ce redoutable métier de la presse, auquel il était propre par la variété de ses connaissances et la promptitude de son esprit, mais qu'il exerça peu de temps. Combattant ensemble, ensemble combattus, se soutenant de la plume, se soutenant, hélas! de l'épée, le maître et le disciple, devenus compagnons de guerre et d'aventures, pouvaient se croire attachés l'un à l'autre par ce sentiment d'amitié que le temps ne détruit pas... On ne s'aime bien qu'en Dieu: l'amitié vraiment sainte et durable est un don que Dieu fait aux chrétiens, et nous n'étions pas chrétiens.

Nous nous séparâmes, non sans regrets, non sans promesses répétées et sincères de bon souvenir. Pourtant, bientôt je sentis que l'image de cet ami si cher devenait moins resplendissante dans ma mémoire, et je commençais d'apprendre aussi de tristes choses sur mon propre cœur. Je m'étais cru les vertus dont on parle dans l'histoire ancienne; j'avais pensé que je saurais me conduire toute ma vie en héros de roman: on perd vite ces illusions-là.

La politique me préoccupait beaucoup: j'en avais épousé les passions et les fureurs, c'est naturel à l'ignorance. Planté dans mon système, je ne voyais rien hors de son horizon, borné encore par la faiblesse de mes regards. J'étais dévoué:

à la jeunesse à besoin de se dévouer. Quant aux nécessités véritables de la société, quant aux bases de l'ordre, aux droits et aux devoirs, inhérents par le fait au titre de citoyen, ni moi, ni la presque totalité de mes lecteurs, — ni mes adversaires, c'est une justice que j'ai à nous rendre. — n'en savions un mot. Nous étions, dans un petit chef-lieu de Gascogne, trois journalistes en dispute réglée pour peu de chose. Si je crois aujourd'hui que ma thèse était la meilleure, je le crois par des raisons qu'alors je ne soupçonnais pas, et je ne crois pas du tout que je l'aie bien déléguée. De ces querelles mesquines, de ce dévouement fourvoyé, de ces passifs ignorantes, j'essayais de remplir une âme où chaque jour mouraient les fragiles fleurs du printemps; mais plus j'allais, plus il s'y trouvait de places vides, et dans ces landes désolées germaient bien des remords.

Souvent ému sur ce point, seul avec moi-même, je cherchais à pénétrer les mystères de l'homme intérieur. J'y trouvais de l'ennui; l'ennui me semblait légitimer le goût du plaisir. Mais le goût du plaisir blessait la conscience, jetais mille troubles dans l'âme, enfantait d'odieuses douleurs. Pourquoi cela? Qu'est-ce que la conscience? Je ne comprenais pas.

Je me disais: Vivons en stoïques: ce sont les mécomptes qui font la tristesse... — Tous les jeunes gens, dans l'agonie de leur grandeur, ont formé de ces résolutions: ils savent ce qu'elles leur valent. L'ennui était toujours là; je me retournais toujours vers les plaisirs.

Je me disais: Suivons le torrent, puisque l'homme est ainsi fait, puisqu'il vire et roule à

tout vent qui passe, étouffons dans les chants dans les ivresses, tous ces importuns murmures c'est la lutte qui fait le trouble et l'ennui... — Mais la conscience criait toujours.

Je conclus que l'homme était le jouet d'une puissance mauvaise et railleuse, qu'il était marié à la destinée comme à une femme acariâtre, que cette affreuse union ne se pouvait dissoudre qu'à la mort... et, ainsi, que daignait me l'exposer un vieux dignitaire avec qui je causais souvent, qu'il n'y avait de joie certaine que de bien boire et de bien manger. Je voulais le croire: par malheur, je n'étais pas, comme le vieux dignitaire, maître de m'en tenir content.

J'essayais d'étudier: je manquais d'énergie pour l'étude, et l'étude m'apportait des troubles nouveaux. Je lui demandais le dernier mot des choses; elle ne faisait qu'ouvrir à toutes mes perplexités des routes multiples, infinies, des horizons par delà des horizons.

Je me rejetais dans la politique; là tout me semblait clair; je me sentais dans le vrai; je parlais d'un point, j'allais à un but: je ne m'apercevais pas que j'appellais lumière l'ignorance ou l'esprit de système qui m'empêchait de rien voir. Mais, avec l'âge, ma raison s'élevait; et un jour enfin, par cette porte encore le doute entra dans mon esprit. Ceux qui ne pensaient point comme moi ne pouvaient pas tous avoir tort. Mes adversaires niaient chez nous des probités évidentes: ne commentais-je pas aussi cette faute? L'histoire me montrait des luttes où tout le monde avait un peu raison, d'autres où tout le monde était presque d'accord. (A suivre.)

C'est que d'instinct, il sent que la religion est essentiellement conservatrice, qu'elle a horreur des révolutions, et supporte un régime même persécuteur tant qu'il n'est pas évident que le renversement du gouvernement sera plus avantageux, et qu'on peut craindre qu'il amène des calamités plus grandes. C'est là, au fond, la cause de ces attaques que font au clergé les opposants de toute sorte, pour qui l'opposition est un besoin et non pas un devoir. Ils savent que le clergé est la classe de la société où le parti pris a le moins d'influence, et où les entraînements sont le plus difficiles.

Quant aux actes du gouvernement, il est évident là aussi que le prêtre est le meilleur et le plus sûr conseiller, comme aussi le plus juste et le plus sage critique.

L'histoire nous montre partout que plus l'Eglise a eu d'influence sur la politique, plus les peuples ont marché dans les sentiers de la paix et de la prospérité. Tous ces cardinaux et évêques qui furent ministres d'Etat, et dont l'histoire de l'Eglise s'honore, n'ont pas, que nous sachions, nui à leur patrie. Et dans chaque contrée de l'Europe, c'est encore le corps ecclésiastique qui a partout fourni les meilleurs hommes d'Etat. Inutile de nous en occuper davantage.

Mais nous ne craignons pas de le dire, ce qui fait que le prêtre a le droit de s'occuper de politique, c'est qu'en général, c'est lui qui partout a fait la patrie, et la richesse publique, c'est lui qui la conserve.

Le prêtre, il prêche le travail, et par là il active la production. Le prêtre, il prêche la vertu, et par là il augmente l'économie d'où sort le capital; le prêtre, il prêche la tempérance, et par là il diminue les besoins et accroît la richesse; le prêtre, il prêche la charité, et par là il diminue l'exploitation du pauvre par l'usure et il sauvegarde l'avenir. Le prêtre, il prêche la justice, et par là il est le meilleur rempart de la propriété et de la fortune. Et vous voudriez qu'il ne fit pas de politique? Mais voyez donc! Depuis longtemps, dans certains pays, le prêtre n'en fait plus parce que l'on ne le lui permet plus et qu'est-il arrivé?

Le vol s'est multiplié, le pauvre a perdu patience et s'est lancé dans des emprunts; le riche a voulu jouir, a dépensé sa richesse, ses réserves, et engagé l'avenir par des emprunts; l'ouvrier a voulu s'amuser à son tour, et de ses besoins agrandis il a fait par la grève la menace de l'avenir. Qu'y avez-vous gagné?

Laissez donc le prêtre vous prêcher que le plus religieux est le meilleur candidat; vous dire quels actes de votre gouvernement sont bons ou sont mauvais, laissez-lui l'influence suffisante pour montrer aux gouvernements le décalogue, et le leur imposer; par là, votre gouvernement ce sera Dieu même, et vous serez heureux. *Beatus Populus cuius Dominus Deus ejus!* Vous n'y perdrez rien.

NOUVELLES SUISSES

(Correspondance particulière de la Liberté.)

CONSEIL NATIONAL

Berne, 22 avril.

Dans la séance de samedi, après avoir enterré le projet du rachat des chemins de fer, le Conseil national a abordé :

1° Une modification à la concession d'un chemin de fer de Pont à Vallorbes (augmentation des taxes de transport);

2° La concession d'un chemin de fer de Saint-Moritz à Pontresina (canton de Grisons).

Sur la première question, le Conseil national a simplement adhéré à la décision du conseil des Etats qui avait déjà accordé la modification demandée à la concession; la deuxième affaire a été renvoyée au Conseil fédéral, qui devra s'informer auprès du gouvernement des Grisons si et de quelle manière la construction de ce chemin de fer doit léser les intérêts de certaines communes.

L'organisation du département du commerce et de l'agriculture a été ensuite adoptée avec les amendements du conseil des Etats. L'essentiel — je parle au point de vue de la bureaucratie fédérale — est fait maintenant; on aura bon nombre de places dotées de jolis traitements pouvant s'élever jusqu'à 7000 fr.; reste à savoir jusqu'à quel point tout cela allégera les souffrances de l'agriculture.

M. Baldinger (Argovie) a exprimé le vœu de voir adjoindre au département un bureau central d'experts agricoles. Le chef du département, M. Droz, a répondu que cette question méritait d'être encore étudiée; des opinions très divergentes existent sur l'opportunité d'une pareille institution.

M. Riviker (Argovie), rapporteur allemand, a ajouté que la commission du Conseil national, composée de membres du club agricole, s'est unanimement prononcée contre la création d'un bureau central.

L'arrêté fédéral concernant l'organisation du département du commerce et de l'agriculture sera soumis au referendum.

Le Conseil national a voté, sans opposition, la prise en considération des deux motions suivantes :

1° Motion de M. Wüest (Lucerne) : « Le Conseil fédéral est invité à soumettre le plus vite possible un projet de loi révisé concernant les taxes postales. »

2° Motion de M. Benziger (Schwyz) : « Le Conseil fédéral est invité à donner une portée extensive à la nouvelle loi sur la propriété littéraire et artistique, en s'efforçant d'obtenir la réciprocité de la part d'autres Etats, en particulier de l'Autriche-Hongrie et de l'Espagne, ainsi que nous l'avons obtenue de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et de la Belgique. »

COMMERCE ET TRAFIC. — La Feuille officielle suisse du commerce publie dans un de ses derniers numéros le rapport du consul de Suisse à Batavia. Ce document est un des plus complets et des plus intéressants qui aient jamais paru dans notre collection de rapports consulaires. Nous voulons y relever un point spécial qui montrera à nos lecteurs dans quelle mesure l'ouverture du chemin de fer du Gothard a déplacé ou va déplacer les grands courants commerciaux. Nous laissons la parole au document consulaire : « Je me suis cru autorisé à m'étendre quelque peu à propos des articles d'exportation de l'archipel indo-néerlandais; j'ai en effet la conviction que dans un avenir très prochain la Suisse pourra conclure des affaires dans cette branche directement avec les Indes hollandaises. Jusqu'à présent il allait de soi que la Suisse tirât nos denrées coloniales des ports hollandais. Mais aujourd'hui la ligne du Gothard est en exploitation et la Suisse est à la porte du second port méditerranéen; dès lors il est bien naturel qu'elle choisisse cette voie pour faire arriver nos articles.

A l'heure présente, Gênes n'est pas encore un entrepôt des produits des Indes; mais on peut admettre en toute certitude qu'une fois les travaux d'aménagement du port achevés, une grande partie du commerce de ces produits se fera dans cette ville si heureusement située. Il y a déjà un service régulier Gênes-Batavia et retour; la Société générale de navigation italienne (Compagnies Florio et Rubattino, fusionnées) dirige un steamer par trimestre aux Indes et il est hors de doute que le commerce suisse d'exportation va, dans un très court délai, se décider à expédier ses marchandises via Gênes, au lieu de faire le détour si coûteux de la Hollande. Par conséquent le nombre des vapeurs Gênes-Batavia va être considérablement augmenté. Ce que Marseille est pour la France, ce qu'elle était en partie pour la Suisse, Gênes va le devenir pour l'Italie du Nord, toute la Suisse et le sud-ouest de l'Allemagne. »

REVISION. — Voici une nouvelle qui pourrait être grosse de conséquences. La *Berner Volkszeitung* engage la *Volksparlei* de Berne à recueillir immédiatement les 50,000 signatures nécessaires pour une révision de la Constitution fédérale.

Il est très possible, s'il était donné suite à ce projet, que les 50,000 signatures se trouvaient plus facilement qu'on ne le croit.

Zurich

Le comité central de l'Exposition nationale suisse à Zurich adresse aux autorités de la Confédération et des cantons et aux sociétés d'industrie et de métiers suisses une circulaire suggérant une idée dont la réalisation offrirait de grands avantages. Il s'agirait de profiter de la nombreuse réunion d'hommes instruits et capables que l'Exposition ne manquera pas d'attirer à Zurich pour arranger une série de conférences dans lesquelles se traiteraient les différentes questions scientifiques, techniques et économiques qui occupent notre peuple et qui, vu les riches matériaux réunis à l'Exposition, pourraient être étudiées et élucidées au grand profit des intéressés et du public en général.

Ces conférences, dont le résumé serait publié, seraient pour les exposants eux-mêmes fertiles en instruction et en encouragements. L'industrie, l'agriculture, l'enseignement, les beaux-arts, etc., donneraient tous sujets à de semblables dissertations et ne pourraient qu'en tirer profit.

Le comité central, sans vouloir tracer un programme détaillé, informe donc les autorités, les sociétés et les personnes compétentes qu'il prêtera son appui à toutes les tentatives qui se feront pour mettre à exécution l'idée que nous venons de résumer.

D'après la *Zürcher Post*, les victimes de l'explosion de l'atelier d'artificier de Wettswell ne sont pas des ouvriers, mais l'artificier lui-même et deux membres de sa famille.

M. Ruegg est affreusement mutilé; sentant sa mort certaine, il n'a pas voulu être transporté à l'hôpital; en revanche trois personnes ont été soignées dans cet établissement, savoir le gendre de M. Ruegg, M. Pfrunder, sa femme et son frère; tous les trois étaient si grièvement maltraités qu'on ne laissait personne arriver jusqu'à eux. M. Pfrunder et sa femme ont succombé, laissant six petits enfants dont le plus jeune n'a que cinq semaines; rien n'était assuré; aucune Société d'assurance n'ayant voulu se charger de cela.

Lucerne

Les huit ecclésiastiques les plus âgés du Chapitre de Lucerne comptent ensemble 600 années, ce qui représente une moyenne de 75 ans. Les huit plus anciens membres du Chapitre de Münster comptent ensemble 608 années, soit 76 en moyenne.

Tessin

On écrit de Lugano : « Pendant que, sur l'emplacement du Tir fédéral, on procède activement aux différents travaux, on élargit en même temps la rue principale qui y conduit et on prolonge le quai jusqu'à la villa Ciani. Dans l'intérieur de la ville elle-même, on ne néglige rien de ce qui peut contribuer à la réussite de la fête. Ensuite d'un arrêté de la municipalité tous les édifices publics et les maisons particulières elles-mêmes sont entre les mains des gypseurs.

De son côté, le Comité des logements accomplit sa tâche avec le plus grand soin, et c'est avec plaisir que nous apprenons qu'il a trouvé partout le meilleur accueil. Il fait tout ce qui est en son pouvoir pour que les tireurs et visiteurs, nationaux et étrangers, qui viendront à Lugano pendant le Tir, trouvent à s'y bien loger. »

Genève

PROCLAMATION DU CONSEIL D'ÉTAT.

Concitoyens,

Le 22 mars 1883, le Conseil fédéral nous transmettait une lettre de M. Gaspard Mermillod, annonçant que la charge et le titre d'évêque de Lausanne et Genève lui avaient été imposés par le pape.

Le gouvernement de Genève n'avait été ni consulté, ni même pressenti sur cette détermination.

Le Saint-Siège prétendait donc imposer de sa propre autorité au canton de Genève, en qualité d'évêque, ce même prêtre rebelle que le Conseil fédéral avait expulsé du territoire suisse, parce qu'il voulait, malgré nous et contre nous, exercer à Genève les fonctions de vicair apostolique.

Non-seulement le Pape s'arroge le droit de reconstituer, suivant son bon plaisir, un évêché qu'il a lui-même démembré; mais il va jusqu'à préconiser, comme évêque de Genève, un citoyen qui, pendant dix ans, a persisté à se mettre en rébellion contre les lois de son pays.

La liste serait trop longue, en effet, si on voulait l'établir, des mandements, des ordonnances, des lettres épiscopales, des anathèmes, des excommunications, et en un mot de tous les actes de juridiction et d'administration épiscopale que M. G. Mermillod s'est permis d'exercer, malgré la défense qui lui en avait été faite par le gouvernement de Genève et par le Conseil fédéral.

En face de semblables prétentions, le conseil d'Etat a dû recourir à des mesures promptes et énergiques.

Le 27 mars 1883, il prit un arrêté aux termes duquel il constate que l'ancien évêque de Lausanne et Genève a cessé d'exister et interdit à M. G. Mermillod de prendre le titre et d'exercer la charge d'évêque de Lausanne et Genève, ainsi que tout acte quelconque de juridiction épiscopale dans le canton de Genève. Il invitait en même temps le Conseil fédéral à prendre les mesures nécessaires prévues à l'article 50 de la Constitution fédérale, pour mettre obstacle à cet

empiètement des autorités ecclésiastiques sur les droits des citoyens et de l'Etat.

Cet arrêté fut transmis, avec une lettre explicative, au Conseil fédéral, qui s'est à son tour prononcé sur cette question, par son arrêté du 14 avril.

Dans sa première partie, cet arrêté vise la lettre de M. Mermillod et permet à ce dernier de rentrer en Suisse du moment qu'il renonce à exercer les fonctions de vicair apostolique.

La seconde partie vise particulièrement notre arrêté et notre lettre du 27 mars et se termine ainsi :

« Attendu que, sous réserve de la Constitution fédérale, tout ce qui a trait à l'organisation de l'Eglise, est du domaine cantonal,

(Le Conseil fédéral) Arrête : « 1° L'arrêté du 17 février 1873 est rapporté.

« 2° En ce qui concerne la charge épiscopale conférée à M. Mermillod, les droits des cantons intéressés sont entièrement réservés et notamment ceux qui peuvent découler pour le canton de Genève de sa loi constitutionnelle du 19 février 1873. »

Il résulte donc de cette décision que le Conseil fédéral reconnaît notre absolue et complète souveraineté en matière d'organisation ecclésiastique, que notre Arrêté du 27 mars 1883 n'est aucunement infirmé et subsiste dans son intégrité, qu'enfin la loi constitutionnelle de 1873 est applicable à M. Mermillod.

C'est en conséquence au conseil d'Etat qu'il appartient désormais de défendre Genève contre les empiètements de Rome, fidèle au serment qu'il a prêté de respecter la Constitution, il agira sans hésitation et prendra, le cas échéant, les mesures nécessaires pour faire exécuter son arrêté.

Concitoyens !

Nous savons que nous pouvons compter sur l'appui de tous les citoyens qui ont à cœur de sauvegarder notre souveraineté nationale et qui n'entendent pas laisser fléchir aux pieds les droits et la dignité de notre vieille République.

Fort donc des exemples de nos ancêtres, fidèles à nos traditions genevoises, résolvons de faire respecter notre constitution et nos lois, nous saurons remplir notre devoir sans exagération comme sans faiblesse.

Vive Genève! Vive la Confédération!

Les conseillers d'Etat :

- CARTERET, Antoine, président.
- HÉRIDIER, Marc, vice-président.
- GAYARD, Alexandre.
- PATRU, Etienne.
- VIOLLIER, Antoine.
- VAUTIER, Moïse.
- DUFOUR, J.-Etienne.

Certifié conforme :

Le Chancelier, Ch. CHATELAIN.

Genève, le 23 avril 1883.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettre de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 23 avril.

On présume que le projet de conversion sera discuté et voté dans la séance d'aujourd'hui, avec l'amendement portant cinq à dix ans le délai de garantie.

Le Sénat n'opposera pas une résistance efficace, en sorte que le gouvernement père pourra promulguer la loi autorisant la conversion des rentes, jeudi ou vendredi au plus tard.

Certaines feuilles intransigeantes qui ne pardonnent pas au ministère opportuniste ses hésitations calculées sur la conversion des rentes, et sur lequel ces journaux font retomber la responsabilité des agissements de la spéculation, insinuent que la fatigue de M. Naquet est encore une manœuvre pour favoriser des spéculations intéressées. Qui obligeait, en effet, M. Naquet à se charger d'un rapport que M. Ribot n'avait voulu accepter, et pour cause ?

Le gouvernement s'est prononcé contre l'amendement Charmes-Jametel tendant à faire profiter l'agriculture par voie de conversion des bénéfices réalisés par la conversion. A la Chambre cela suffira pour assurer le rejet de l'amendement. Au Sénat, la chose est moins sûre. Ce sera le champ de bataille sur lequel combattront les amis de M. Léon Say. On doute cependant qu'ils l'emportent.

M. Tirard peut compter à la Chambre sur les concours des opportunistes et de la gauche radicale; la gauche modérée et la

centre gauche sont un peu hésitants. Il se pourrait qu'ils se tournassent contre le ministre si on réussissait à l'isoler de ses collègues, ce qui est peu probable.

La question des fournitures militaires, agitée plusieurs fois depuis de longs mois dans les échos de la presse, revient sur le tapis. Il y a, dans les combinaisons administratives employées, soit sous le ministère actuel, soit sous les précédents, des abus dont il serait urgent de se rendre compte. Des allusions regrettables ont été faites; pourquoi les personnages républicains visés ne sont-ils pas les premiers à réclamer la lumière et à porter eux-mêmes à la tribune les explications que nécessite leur haute position?

L'effet produit par les malades de M. Tirard sur la province est déplorable. Le crédit de l'Etat subit une atteinte considérable et de toutes parts s'élèvent des récriminations contre le gouvernement républicain, qui accomplit en temps inopportun et avec une insignie maladresse une opération toujours délicate et qui exigeait une grande habileté.

Le Trésor bénéficiera à peine de cette conversion, car il subira fatalement le contre-coup du ralentissement des affaires que cette mesure sottement conduite occasionnera.

Les agriculteurs, si éprouvés depuis de longues années, comptaient sur cette opération qui devait dégrever les charges agricoles. Encore une déception amère pour les classes laborieuses, les plus dignes d'intérêt.

Nos républicains, qui mènent si bien les affaires du pays, se préparent à festoyer avec l'argent des contribuables. On commence déjà, paraît-il, les préparatifs d'une inauguration officielle et définitive de l'Hôtel-de-Ville de Paris. Les frais dépensés par la première inauguration ne suffisent pas; les affaires industrielles et commerciales vont si bien que les contribuables pourront parfaitement payer quelques centimes de plus pour la satisfaction et l'amour-propre des exploités du suffrage universel.

Cette seconde inauguration sera faite le 14 juillet, la fête des drapeaux qu'on exploite si ridiculement.

Les catholiques organisent à Londres un grand pèlerinage en l'honneur du 25^{me} anniversaire de l'apparition de Lourdes. Dans le comité figurent les noms du duc et de la duchesse de Norfolk, le comte et la comtesse Donbigh, Lady Londonderry, lady Georgina Fullerton, lady O'Hagan et lord Ralph Kerr.

Demain se réunit à Vienne la conférence des quatre Etats intéressés dans le raccordement des lignes turques avec les chemins de Constantinople et Salonique. On comprend l'importance que ces jonctions vont donner aux lignes serbes. Les obligations hypothécaires émises pour leur construction achèvent donc d'entrer dans la catégorie des plus solides et des mieux dotées.

On sait les garanties spéciales qui leur appartiennent en dehors d'un trafic rémunérateur. Le receveur des douanes du royaume a fourni, en 1881, une somme de francs 3,400,000, il est en voie de progression. Le revenu civil, de son côté, a produit francs 16,500,000 pendant la même année. Il faut une somme quatre fois moindre pour garantir l'annuité de cet emprunt. L'obligation nous recherchée à 405. Dès le début il se agit de grosses ventes qui font repêcher qu'ils avaient acquise. Puis surviennent quelques rachats sous l'influence desquels on réussit à se relever quelque peu. Enfin, au moment où nous écrivons, c'est l'indécision qui reprend le dessus.

ANGLETERRE
Vendredi dernier, la cathédrale de Saint-Paul, à Londres, a été le théâtre d'un scandale analogue à celui du lundi de Pâques. Un jeune homme de vingt-cinq ans, Henry Lambert, qui assistait à la messe, a subitement quitté sa place et s'appropriant le mot (Pas de papisme!) s'est-il écrié. Fidèles, on veut nous faire retourner au catholicisme romain, à l'idolâtrie. No popery!
Lambert a été arrêté et conduit chez le lord-maire. Il déclara au magistrat qu'ayant été élevé dans les pratiques de la religion anglaise il a cru servir Dieu en protestant contre ceux qui profanent cette religion et lui donnaient les formes du catholicisme. Il a été condamné à quatorze jours de prison.

ÉTATS-UNIS
Un épouvantable cyclone a détruit la ville

de Beauregard, sur le Mississipi; il y a eu 23 morts et 90 blessés. L'ouragan a ravagé en outre la ville de Wesson, où on compte 13 morts et 60 blessés.

D'autres localités ont fortement souffert.

TURQUIE

Lundi soir a eu lieu à Constantinople la seconde réunion des ambassadeurs pour la question du Liban. Tous les représentants des puissances y assistaient; Aarafi-Pacha a annoncé, à l'ouverture de la séance, que la réunion avait été fixée à ce jour à cause de la date très rapprochée de l'expiration des pouvoirs de Rustem-Pacha. Il a ensuite demandé à M. de Nélidoff et à M. Wyndham s'ils avaient reçu des instructions de leurs gouvernements. M. de Nélidoff a répondu qu'il n'avait pas reçu d'instructions, mais il a ajouté que, si la Russie adhérerait au choix de Bib-Doda-Pacha, ce ne serait qu'autant que toutes les autres puissances feraient de même. Or on connaît les sentiments de l'Angleterre sous ce rapport; aussi M. Wyndham, n'a pas manqué d'observer qu'il n'avait pas encore reçu d'instructions définitives. Il a fait, toutefois, quelques observations et quelques réserves relatives au choix de Bib-Doda, mais sans y faire jusqu'ici aucune opposition. Aarafi-Pacha a alors proposé de fixer la date de la prochaine réunion. M. de Nélidoff aurait désiré qu'on attendît pour cela qu'il eût reçu ses instructions, mais M. de Noailles ayant fait observer que ce terme était peut-être trop éloigné, et ayant proposé, vu la nécessité urgente de donner une solution à la question du Liban, de se réunir le jeudi suivant, il a été décidé que la prochaine réunion aurait lieu à cette date, sauf empêchement imprévu.

A ce sujet on mande de Constantinople à la Correspondance politique, que dans le cas où la candidature de Preuk-Bib-Doda comme gouverneur du Liban serait déclinée par un ou plusieurs ambassadeurs des puissances, la Porte présenterait comme candidat pour ce poste, son consul général à Raguse, Danish Effendi, qui séjourne actuellement à Constantinople, pour donner des informations relativement à l'état des choses en Albanie.

CANTON DE FRIBOURG

PROGRAMME
DES
CÉRÉMONIES QUI AURONT LIEU
A LA RÉCEPTION DE
S. G. MGR MERMILLOD
EVÊQUE DE LAUSANNE ET DE GENÈVE
A SON RETOUR DE ROME
LE 29 AVRIL 1883

I
Le Clergé, le cortège officiel, la musique de Landwehr et la fanfare du Collège se réunissent à 8 1/2 heures du matin, dans la collégiale de Saint-Nicolas.

Les élèves du Collège, accompagnés de leurs professeurs et les élèves des écoles de la ville, conduits par leurs instituteurs et leurs institutrices, sont rangés à 8 3/4 heures dans la rue de Lausanne, en dessous de l'évêché.

Les associations et les congrégations, qui se seront inscrites chez M. le chanoine Schneuwly, et les fidèles se réunissent sur les Places à 8 3/4 heures.

II
Le cortège officiel, réuni à Saint-Nicolas, se rend à l'Evêché, à 8 3/4 heures, dans l'ordre indiqué au paragraphe III, Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17.

N.-B. Pendant la marche, la musique de Landwehr et la fanfare du Collège exécutent alternativement des morceaux appropriés à la cérémonie.

III
Sa Grandeur Mgr Mermillod, ayant pris place sous le dais, la procession se met en marche dans l'ordre suivant, pour le retour à la Collégiale, en passant par la rue de Lausanne, la Grand'Rue, la rue de la Poste, la rue des Chanoines:
1° Deux bannières portées par les enfants de chœur et les choralistes.
2° La fanfare du Collège.
3° Les élèves des écoles et du Collège sur quatre rangs.
4° La musique de Landwehr.

5° Un diacre portant la Croix pastorale et accompagné de deux acolytes.
6° Les séminaristes en surplus.
7° Les RR. PP. Capucins et Cordeliers, précédés de leurs croix.
8° Les prêtres en surplus.
9° Les RR. Chanoines de Saint-Nicolas en habits de chœur.
10° Deux thuriféraires.
11° Les porte-insignes.
12° Les dignitaires ecclésiastiques.
13° Sa Grandeur Mgr Marilly, ancien évêque de Lausanne.
14° Deux diacres d'honneur en dalmatique.

15° Le Révérendissime Prévôt, chargé de la réception,
16° Le dais.
17° Les autorités civiles:

a) Le Président et les vice-présidents du Grand Conseil et les députés présents.
b) Le Conseil d'Etat.
c) Le Tribunal cantonal.
d) Le Ministère public.
e) Les Préfets.
f) Le Tribunal de l'arrondissement de la Sarine.

g) La Justice de paix de Fribourg.
h) Le Conseil paroissial et le Conseil communal de la ville de Fribourg et les délégués présents des paroisses et communes.
18° Les Congrégations et les Associations.
19° Les fidèles. Ils sont priés de marcher quatre de front et de se conformer aux directions que leur donneront les personnes chargées de diriger la marche.

Les Séminaristes chantent l'Antienne *Sacerdos et Pontifex*.
Après ce chant, la musique de Landwehr et la fanfare du Collège exécutent successivement un morceau.

Les Séminaristes chantent ensuite le *Benedictus*.
N.-B. Pendant le trajet de l'Evêché à la Collégiale, sonnerie des cloches de toutes les églises de la ville et salves d'artillerie.

IV
A l'arrivée devant la collégiale, les élèves des écoles et du Collège s'arrêtent et se placent sur deux rangs pour le passage de la procession.

Les Séminaristes, le Vénérable Clergé et la musique de Landwehr entrent immédiatement dans l'église.
Les dignitaires ecclésiastiques et Sa Grandeur s'arrêtent sous le portique pour la célébration des cérémonies liturgiques.

V
Sa Grandeur Monseigneur Mermillod prend place au prie-Dieu devant la grille.
Le Révérendissime Prévôt chante les versets et les oraisons prescrits.

Allocution à Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Lausanne et de Genève.
Les Séminaristes chantent l'Antienne du saint Patron de la paroisse. *Amavit*, et le verset.

VI
Bénédictio de Sa Grandeur Mgr Mermillod et messe solennelle.

VII
A 4 1/2 heures du soir, sermon de Sa Grandeur Mgr Mermillod, à la Collégiale de Saint-Nicolas.
Salut solennel avec chant du *Te Deum* par les séminaristes.
Sonnerie des cloches de toutes les églises de la ville et du canton. Salves d'artillerie.

Nous croyons savoir que la ville de Fribourg sera pavoisée dimanche, en l'honneur de Mgr Mermillod, comme elle le fut le jour de l'entrée solennelle de Mgr Cosandey.

L'ornementation promet d'être belle surtout dans les rues désignées pour le passage du cortège.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. François-Laurent Chaney, président du Grand Conseil et député au Conseil national, qui a succombé cette nuit, à 2 heures, à une longue et douloureuse maladie.

M. Chaney, né en 1833, à Estavayer, débuta dans les fonctions publiques comme greffier du tribunal du district de la Broye. Au mois d'octobre 1862, il fut nommé député au Conseil national, fonction qu'il a conservée sans interruption jusqu'à sa mort. M. Chaney devint député au Grand Conseil lors du renouvellement de ce corps en 1866. Peu de temps après, il fut nommé président du tribunal de la Broye.

On le trouve à toujours à la tête de toutes les entreprises qui intéressaient son district

Il s'occupa en particulier de la navigation à vapeur sur les lacs de Neuchâtel et de Morat, de l'établissement de la ligne transversale de Fribourg à Yverdon, de la création du Crédit agricole, etc.

La mort de M. Chaney est une grande perte pour le canton et pour le parti conservateur. Pendant 25 ans, il fut constamment sur la brèche, et grâce à ses efforts persévérants, le district de la Broye est définitivement arraché au joug du radicalisme.

Les funérailles de M. le président Chaney auront lieu vendredi à Estavayer.

UNE COMMUNE QUI MARCHE BIEN
Le *Bien public* et l'*Union*, parlant d'un instituteur qui vient de mourir, disent: « Grâce à lui, le village d'Autavaux est certainement un de ceux qui marchent le mieux du canton. »

Voyons donc comment marche un village qui marche à souhait, au gré de nos bienpublicards. Les résultats de quelques votations vont nous édifier à cet égard.

Votation du 22 avril 1874 sur la révision de la Constitution fédérale.
Ont voté oui (pour la révision) . . . 32
Ont voté non (contre la révision) . . . 7

Votation du 3 décembre 1876 pour le renouvellement du Grand Conseil.
Voix données à M. Marmier . . . 30
» à M. Gottrau . . . 10

Votation du 27 octobre 1878 pour les élections au Conseil national.
Voix données à M. Marmier . . . 33
» à M. Weck-Reynold . . . 15

Votation du 23 janvier 1881 pour le remplacement de M. Weck-Reynold au Conseil national
Voix données à M. Marmier . . . 26
» à M. Clerc . . . 3
» à M. Paul Aeby . . . 9

Votation du 6 février 1881 pour une élection partielle au Conseil national
Voix données à M. Marmier . . . 30
» à M. Paul Aeby . . . 8

Votation du 30 octobre 1881 pour les élections au Conseil national
Voix données à M. Boccard . . . 32
» à M. Chaney . . . 11

Votation du 4 décembre 1881 pour le renouvellement du Grand Conseil
Voix données à M. Monney, commissaire 34
» à M. Chaney, président. 11

Tel est, pour le *Bien public*, l'idéal des communes qui marchent bien: 30 à 35 radicaux, contre 8 à 12 conservateurs. Qu'on se le dise!

La collecte faite dans la ville de Fribourg pour les incendiés de Vallorbes a produit 3022 fr. 75. Dans ce chiffre est compris un don de 100 fr. fait par le Cercle du Commerce.

Il a été donné en outre deux pièces d'étoffe.

†
EGLISE DU COLLÈGE SAINT-MICHEL
Jeudi 26 courant, à 9 heures, service funèbre pour le repos de l'âme de
M. Louis VEUILLLOT,
Rédacteur en chef de l'*Univers*, fondateur de la presse catholique, illustrateur défenseur de l'Eglise, sorti de ce monde pour aller à Dieu le 7 avril 1883.
La messe de *Requiem* sera suivie de l'oraison funèbre.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

L'ARCHE FÉDÉRALE. — Un correspondant bernois de la *Tribune* envoie à ce journal les divers essais de classification qui ont été faits du personnel administratif fédéral. Nous en relevons deux qui sont originaux:

Un ancien employé, quelque peu autocrate, avait ingénieusement proposé, autrefois, de distinguer entre employés et employés, afin que les hauts fonctionnaires ne risquassent pas de se trouver dans les mêmes clubs ou à la même table que la plèbe des petits employés, avec ce qu'on pourrait appeler le prolétariat administratif, si des traitements encore très acceptables ne les traitaient pas à l'abri de cette dégradation. Trois mille francs de traitement annuel (*drei tausend*, en bon bernois: *dru touzig*) était la limite séparative. A droite, ceux qui avaient davantage, à gauche, ceux qui touchaient moins. Grâce à nos mœurs républicaines, cette distinction fantastique ne tint pas;

mais le nom resta... à l'auteur de l'invention : M. Dru Tougis.

Une autre classification, presque aussi ancienne, est celle qui distinguait les employés fédéraux d'après l'étage qu'ils habitaient. Ceux du souterrain, voisins du calorifère, appartenaient à la zone torride; les *gebratene Eidgenossen* (les confédérés rôtis); plus haut venaient ceux qui jouissaient d'un climat relativement tempéré; c'étaient les *gesottene Eidgenossen* (les confédérés bouillis); enfin, à l'étage supérieur, où le calorifère ne faisait plus guère sentir ses effets bienfaisants, on rencontrait les *gefrorene Eidgenossen* (les confédérés gelés). Mais depuis qu'on a touché au calorifère, cette classification ne vaut plus rien.

UN SOUVENIR. — La voiture dans laquelle se trouvait l'empereur Alexandre II, au moment de la catastrophe du 1^{er} mars 1881, vient d'être placée au musée des écuries impériales à Saint-Petersbourg. Elle con-

serve l'aspect qu'elle avait après la première explosion. Tout le panneau d'arrière est enlevé dans sa partie inférieure et mis en pièces dans sa partie supérieure. La banquette intérieure est déplacée et endommagée par dessous. Il y a, en outre, des fentes au siège du cocher.

Jeudi a été inaugurée dans le Parlement square, à Londres, près des locaux des Chambres, la statue de lord Beaconsfield, exécutée en bronze sur piédestal de granit rouge, par Mario Raggi. De splendides couronnes de primevères — fleur favorite de lord Beaconsfield — étaient déposées au pied du monument, avec cette inscription : « La paix avec l'honneur. » Outre les chefs du parti conservateur, assistaient à cette cérémonie plusieurs ministres et un grand nombre de personnalités notables.

Le voile recouvrant la statue a été enlevé par sir Stafford Northcote qui, dans un long discours, a fait l'éloge de lord Beaconsfield.

Des discours ont également été prononcés par lord John Manners, M. Shaw Lefèvre et le marquis de Salisbury qui a proposé et fait adopter par acclamation un vote de remerciement à sir Stafford Northcote, président du comité organisateur.

LE SHAH DE PERSE. — Il y a quelques jours, le vieux roi de Saxe chassait avec l'empereur François-Joseph. La nuit venait. Les deux chasseurs étaient trop las pour regagner la Résidence. Ils avisent une charrette conduite par un paysan. — Montons-nous dans cette charrette? demanda l'empereur. — Montons! répond le roi. A la chasse comme à la chasse! Le paysan leur fit bon accueil, et, quand on fut au terme du voyage, l'empereur glissa quelques florins dans la main du brave homme, et lui dit en souriant : — Savez-vous qui vous venez de conduire? — Ma foi, non. — Vous venez de conduire l'empereur d'Autriche et le roi de Saxe. Le paysan, convaincu qu'il avait

à faire à deux mystificateurs, reprit avec un aplomb superbe : — Et vous, savez-vous qui je suis? — Pas davantage. — Eh bien, je suis le schah de Perse. Et il fouetta sa bête.

La police de Bade recherche activement quelques gamins qui ont gravement insulté l'impératrice d'Autriche pendant une de ses promenades à cheval et qui ne se donnaient guère probablement de la haute personnalité qu'ils injuriaient.

Petite poste.

A plusieurs. — Avec les changements de nos publications, veuillez bien nous indiquer les publications auxquelles vous êtes abonné.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

A LOUER dès le 25 juillet prochain le magasin de la maison N° 9 Grand-rue.

S'adresser au propriétaire **M. Jgnace Esseiva.** (285)

A louer à dix minutes de Fribourg, une maison de campagne, composée de huit chambres et dépendances. — S'adresser N° 85, rue de Lausanne (308)

Papiers peints

Depuis 30 cent. le rouleau, chez le soussigné, rue de la Préfecture, N° 213. (H 282 F) (280) **Joseph Bovet.**

Ouvrages de divers auteurs

- P. LE COUSTOUR. Ballades et légendes bretonnes, 1 vol. in-12 2 fr. 50.
- LOCMARIA (Cte de). Souvenir des voyages du comte de Chambord 3 fr.
- Marie-Thérèse en Hongrie 4 fr.
- La Chapelle Bertrand 2 fr. 50.
- Les Guerrillas, 2 vol. 4 fr.
- MAC-CABE. Adélaïde ou la couronne de fer 2 fr.
- Florine, princesse de Bourgogne 2 fr.
- Berthe ou le Pape et l'Empereur 2 fr.
- MARCEL (Etienne). La Vengeance de Giovanni 3 fr.
- Le Chef-d'œuvre d'un Condamné 3 fr.
- Jermola, histoire polonaise 2 fr.
- Comment viennent les rides 2 fr.
- M^{re} MARIE-ANGÉLIQUE. Soirées du Père Laurent 2 fr.
- La Marguerite de San-Miniato 2 fr.
- Serviteurs d'autrefois 2 fr.
- A. DE MILLY. Conversations et récits 2 fr.
- Journal d'un Solitaire 2 fr.
- MIRABEAU (Cse de). Veillées normandes 2 fr.
- F. NETTEMENT. Un pair d'Angleterre 2 fr.
- O'GORMAN. Le Prophète du Monastère 2 fr.
- M. PARSON. Edith Morlimer 2 fr.
- Rochère (Cse de la). Mignonnette 2 fr. 50.
- L'Orpheline d'Evenos 2 fr.
- Séraphine 2 fr.

En vente à l'Imprimerie catholique

En vente à l'imprimerie catholique

Imitation de Jésus-Christ, traduction nouvelle, par Mgr Darboy, augmentée de réflexions et illustrée de 8 magnifiques dessins d'Overbeck, 1 vol. grand in-8, avec encadrement noir et titre chromo, rel. mi-chagrin, tranche dorée, prix 20 fr.

Jérusalem et la Terre-Sainte, notes de voyages, recueillies et mises en ordre par Mgr Darboy, vol. in-8, illustré de 16 gravures sur acier par M. Rouargue, riche rel. toile, tranche dorée, prix 12 fr.

Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par L. Veilliot, précédée d'un bref de Pie IX à l'auteur, 1 vol. grand in-8 raisin de 626 pages encadrées, caractères elzéviriens, orné d'un magnifique portrait du Sauveur, rel. mi-chagrin, tranche dorée, prix 12 fr.

Vie et Voyages de Christophe Colomb, par M. Roselly de Lorgues, 1 vol. in-8 ill. de 14 gravures sur acier par M. Rouargue, riche rel. toile, tranche dorée, prix 12 fr.

Bibliothèque des enfants, choix de jolis vol. rel. toile, tranche dorée et jaspée, de 1 à 2 fr.

En vente à l'Imprimerie Catholique suisse, Fribourg

MGR MERMILLOD

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE & LITTÉRAIRE PAR

Henri de VANSSAY

1 vol. in 12 de 220 pages

Prix : 2 fr.

AVIS AU PUBLIC

Les soussignés ayant décidé de transférer leurs magasins dans un autre local et désirant, dès lors, faciliter autant que possible l'écoulement de leurs marchandises, informent le public qu'à partir de ce jour l'on trouvera chez eux, à des prix avantageux, les articles suivants :

Fers en barres, Tôles, Aciers, Métaux divers, Chaudières, Cuanderie, Potagers de 1 à 4 marmites, Marmites de toutes grandeurs, Fourneaux divers, Cheminées, Tuyaux de fourneaux, Articles de ménage, Batterie de cuisine, Rechauds, soufflets, Moulins à café et poivre, Balances, Bascules diverses avec poids, Limes et outils anglais, Serrures et articles de bâtiment, Boulons, Vis, Pointes, Fil de fer, Clous divers, Pelles, Pioches, etc., etc., etc.

RAUCH & Comp.,

MARCHANDS DE FER,

Rue du Pont-Suspendu, N° 77.

FRIBOURG.

(73)

THÉ PURGATIF
DE CHAMBARD



Ce Thé, uniquement composé de plantes et de fleurs, d'un goût très agréable, purge lentement, sans dérangement et sans fatigue. Aussi les personnes les plus délicates le prennent-elles avec plaisir. Il débarrasse l'estomac de la bile, des glaires et des humeurs, entretient le ventre libre, active les fonctions digestives et facilite la circulation du sang. Grâce à ses propriétés, il réussit toujours contre les **Maux de tête, Migraines, Etourdissements, Maux de cœur, Palpitations, Mauvaises digestions, Constipation**, et dans toutes les indispositions où il est nécessaire de dégager l'estomac et les intestins.

Exiger la Marque de Fabrique.

VENTE EN GROS à PARIS : chez **A. SICRE, 13, Rue Bertin-Poirée**
DÉTAIL : Dans toutes les bonnes Pharmacies. PRIX PAR BOÎTE : 4 fr. 25

SOCIÉTÉ DE L'ORCHESTRE DE BERNE

A l'église française à Berne

Samedi le 28 avril 1883, à 7 1/2 du soir

ET
Dimanche le 29 avril à 3 heures de l'après midi

AUDITION DE LA

IX SYMPHONIE

Avec chœur et solo (texte : Ode à la joie par Schiller)

De Louis von Beethoven

Chant des Parques par Gütthe, composés par J. Brahms pour chœur à six voix et orchestre.

Direction : Monsieur Charles Munzinger.
Orchestre : 60 exécutants. Chœur 150 voix.

PROGRAMME

1. Meeresstille und glückliche Fahrt pour chœur et Orchestre de . . . L. V. BEETHOVEN
2. Air de la Création de Haydn, chanté par M^{lle} Hæring de Genève . . . ***
3. Le chant des Parques pour chœur à six voix et Orchestre de . . . J. BRAHMS
4. IX Symphonie avec chœur et soli de . . . L. V. BEETHOVEN

PRIX DES PLACES

Place réservée Fr. 5. — place numérotée Fr. 3. — nefs latérales, dans la nef du milieu et galerie d'orgue Fr. 1 50 y compris le texte.

Location des billets à partir du 25 avril chez M. Ad. Methfessel, magasin de musique, rue du marché.

Ouverture de la caisse à la porte de l'église une heure avant le commencement des concerts.

NB. Le magasin Methfessel sera ouvert le dimanche matin de 10 h. à midi.

Fin du concert de dimanche, à 5 heures.

Départ du train de Berne à Fribourg, à 5 heures 25.

(OH 5893.) (305)

ANNONCES

DU

PATRONAGE DES JEUNES GENS

DÉSIRENT SE PLACER :

Une domestique de la Suisse allemande désirerait se placer dans une famille où elle donnerait l'occasion d'assister à la sainte Messe.

Un ouvrier cordonnier, chez un maître catholique.

Comme filles de chambre honnêtes, trois jeunes personnes de Fribourg (40-55-60), une de Dirlaret (41), trois de la Broye (41-59-61).

Comme filles de cuisine, une jeune fille de la Broye (58), — une de Fribourg (57) — une de la Veveysse.

Pour apprendre la cuisine, une jeune personne du canton de Soleure (56).

Un garçon demande une place dans une auberge ou magasin.

Un lithographe allemand, 19 ans, demande une place chez un lithographe français.

DEMANDES DIVERSES

Un maréchal du canton de St-Gall cherche un apprenti.

LE PLUS BEAU JOUR DE LA VIE

ou lectures édifiantes à l'usage des enfants qui se préparent à la première communion.

Traduit de l'allemand,

Par M. SCHNEUWLY, Directeur des écoles.

Ouvrage approuvé par S. G. Mgr Hauptmann, évêque de Coire, et Sa Grandeur Mgr Casaridey, évêque de Lausanne. — 240 pages, avec une chromolithographie et 23 gravures sur bois.

Prix cartonné avec dos doré : 2 fr. Très jolie reliure en toile anglaise : 2 fr. En vente à l'Imprimerie Catholique et à la librairie Meyll, à Fribourg.

NEUVAINES OU TRIDUUM

en l'honneur de saint Benoit-Joseph Labre

pour implorer son patronage dans les infirmités ou dans toute autre tribulation.

par un prêtre mariste

prix 15 cent. l'exempl., 1 fr. 25 la douzaine

PRIÈRES ET PAROLES

DU SAINT

MAXIMES ET SENTENCES

5 cent. pièce, 50 cent. la douz., 2 fr. 50 le cent.

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

ET

LE TIERS-ORDRE

LEUR INFLUENCE DANS LE MONDE

D'APRÈS

SA SAINTÈTE LÉON XIII

Prix : 15 centimes.

Le cent : 10 francs.

S'adresser à l'Imprimerie catholique.

LE B. PÈRE PIERRE CANIVISUS

proposé à l'imitation des fidèles dans ses considérations en forme d'exercices pour une neuvaine en son honneur.

Prix : 20 cent. l'exempl.; la douz. 2 fr.